La césarienne ne concerne qu’une tranche privilégiée de la population

Compte Test - 2013-10-24 13:44:00 - Vu sur pharmacie.ma

D'après les chiffres de la CNSS, sur les trois dernières années, le secteur privé a effectué 30933 césariennes et les hôpitaux 1 286, soit 57,7% et 21% du total. L'AMO a donc donné à une plus large population la possibilité d'opter pour cet acte médical qui n'est pratiqué que pour 13% des accouchements enregistrés dans le secteur public, selon le ministère de la santé.

La césarienne ne concerne qu'une tranche privilégiée de la population dans la mesure où, toujours selon le ministère, au niveau national, 40% des femmes enceintes ne sont même pas suivies et accouchent à domicile.

Dans le privé, une césarienne coûte 10 000 à 16 000 DH alors qu'un accouchement par voie basse est facturé 6 000 à 8000 DH selon les établissements. Le grand nombre de césariennes dans le privé se justifie, selon les professionnels, par des raisons de convenance personnelle (choix de la femme) d'une part et parce qu'elles sont mieux remboursées par la sécurité sociale, d'autre part. La prise en charge peut aller jusqu'à 10 000 DH chez un assureur privé. A la CNSS, le remboursement se fait sur la base du tarif de référence qui est de 8 000 DH.

Sur les trois dernières années, les sommes déboursées pour la prise en charge des accouchements sont également en hausse. En clinique, le montant est ainsi passé de 56,4 MDH en 2010 à 69,9 millions en 2011 et 86,3 millions en 2012. Pour les accouchements dans le secteur public, le montant des prises en charge au titre de ces trois années a été de 1,1 MDH, de 1,5 million et 2,4 millions respectivement.